



Factsheet: Nagelmackers Institutional FIXED MATURITY 2027 Basis DIS

Rapport mensuel au 31-12-24

Catégorie: Fonds obligataire à durée fixe

VNI: **103,93** EUR

Politique d'investissement

Objectifs du produit Nagelmackers Institutional Fixed Maturity 2027 (le "fonds" ou le "produit") vise à accroître la valeur de ses actifs en investissant dans des obligations émises par des sociétés du monde entier, des gouvernements, des institutions garanties par des gouvernements et des organisations internationales ou supranationales. L'échéance du fonds ne dépassera pas le 15 décembre 2027. Approche d'investissement Les actifs de ce fonds seront investis de 90 à 100 % en instruments de dette (obligations et autres titres équivalents). La partie restante des actifs peut être investie en instruments de dette ou du marché monétaire autres que ceux indiqués ci-dessus, en actifs dérivés (obligations avec warrant, warrants, options et futures, cette liste n'étant pas exhaustive) ou en liquidités. Ces titres sont émis à 90 % au moins en euros. A l'approche de l'échéance finale du fonds, et afin de faciliter la liquidation à la fin du fonds, le fonds peut notamment détenir des liquidités, des quasi-liquidités ou des instruments de taux à court terme pour un poids supérieur à celui décrit dans les conditions et restrictions figurant dans le corps principal du prospectus. Le fonds n'investira pas plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC. Indice de référence Aucun indice de référence n'est utilisé pour ce fonds qui est géré activement. Politique de rachat Vous pouvez acheter ou vendre des actions du fonds chaque jour ouvrable. Les rachats ne peuvent être limités ou retardés que dans des cas exceptionnels. Cela se fait toujours dans l'intérêt des actionnaires actuels du fonds. Politique de distribution Les parts de capitalisation ne versent pas de dividendes. Le résultat annuel est capitalisé (ou réinvesti). Politique d'échange Vous avez le droit d'échanger vos parts contre des parts d'un autre compartiment de la Sicav. Les frais éventuels sont mentionnés dans la rubrique "frais". De plus amples informations sont disponibles dans le prospectus. Séparation des actifs Les actifs et les passifs des différents compartiments du fonds sont séparés. Par conséquent, les droits des créanciers d'un compartiment sont limités à ce compartiment. Politique de durabilité Le fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance d'investissement durable. La stratégie tient compte de certains critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance d'entreprise (ESG - Environment, Social, Governance). Le fonds répond aux exigences de transparence de l'article 8 du règlement SFDR. Article 8 du règlement SFDR Instruments dérivés Le fonds ne peut pas utiliser d'instruments financiers dérivés.

Cette politique d'investissement est reprise intégralement des Informations Clés. Le capital et/ou les rendements ne sont pas garantis ou protégés.

La décision d'investir dans l'OPC doit tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs de l'OPC promu : ce fonds est le SFDR. art. 8.

Rendements

Nous ne disposons pas de données suffisantes pour mettre à votre disposition les résultats obtenus dans le passé.

Dividendes bruts

Distribue un dividende

Oui

Dividendes historiques

No dividends have been payed yet.

Caractéristiques

Général

L'indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 2027-12-15. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque

Type de parts de la classe d'actions	Actions de distribution
Taille de la classe d'actions	9.070.758,73 EUR
Taille du compartiment	39.961.086,17 EUR
Nombre de parts de la classe d'actions	87.421,95
Devise	EUR
Code ISIN	BE6344750771
Horizon d'investissement	une durée fixe de 4 ans
Structure juridique	Compartiment de la société d'investissement de droit Belge Nagelmackers
Compartiment de	Nagelmackers Institutional
Service financier	CACEIS Belgium NV, Havenlaan 86C b320, 1000 Brussel
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Domicile	Belgique

Valeur nette d'inventaire (VNI)	
Première VNI de la classe d'actions	99,98 EUR au 06-03-24
Périodicité	La valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement à Bruxelles, sur base des derniers cours connus pour cette évaluation.
Publication sur le site internet	https://www.nagelmackers.be http://www.lecho.be http://www.tijd.be

Souscription minimale	
Minimum de souscription initial	Au moins 1 part

Dates appliquées pour les ordres	
Ordres reçus par Nagelmackers avant	J = date de clôture de la période de réception des ordres ainsi que date de la valeur nette d'inventaire publiée : tous les jours ouvrables avant 14 heures.
Date d'évaluation du cours	J + 1 jour ouvrable à Bruxelles = date de calcul de la valeur nette d'inventaire
Date-valeur	J + 3 jours ouvrables à Bruxelles = date de valeur des abonnements et des remboursements.









permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, veuillez vous référer à la section correspondante du prospectus, disponible auprès du prestataire de services financiers ou sur le site Internet.

Frais	
Frais d'entrée (par souscription)	Maximum 3% Après la période de souscription : 3% supplémentaires de frais d'entrée au fonds
Frais de sortie	o Exit avant le 31/12/2025: 3% o Exit entre le 31/12/2025 et le 31/12/2026: 2% o Exit après le 31/12/2026: 1%
Frais de gestion	0,6%
Frais courants	0,8% Les frais de fonctionnement ont été estimés, les chiffres réels pour l'année écoulée n'étant pas encore disponibles. Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation: 0,7% Les coûts de transaction du portefeuille: 0,1%
Frais de conversion	Différence max. entre les commissions de placement
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	D'application. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à la section correspondante du prospectus.
Anti-dilution levy	Pas d'application
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge	
Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	Pas d'application
Précompte mobilier sur dividende*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	Pas d'application
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.	
* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.	

Documents

 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	français
 Prospectus	néerlandais
 Rapport annuel	français
 Rapport annuel	néerlandais
 Rapport semestriel	français
 Rapport semestriel	néerlandais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <https://www.nagelmackers.be>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- **Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du Service Plaintes de la Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14 à, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be.

Avant de décider d'investir dans ce fonds, il est essentiel de prendre connaissance du prospectus détaillé et la dernière version du document d'informations clés pour l'investisseur. Ce document fournit un bref aperçu de l'objectif et de la politique d'investissement du compartiment, de ses principaux risques, de ses performances passées, de ses coûts et d'autres informations pratiques. Il est également conseillé de consulter les derniers rapports annuels, semestriels et mensuels, qui sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur nagelmackers.be et dans toutes les agences de la banque.

Pour un aperçu de vos droits en tant qu'investisseur, veuillez consulter cette page web : www.nagelmackers.be/fr/services/investir-chez-nagelmackers/vos-droits-en-tant-qu-actionnaire.

Powered by

